

Synode Sur La Famille : Débats & Réflexions à Ch. de Foucauld

A - Débat sur la contraception : l'Église vs un « bon père de famille »

I - La position de l'Église Catholique sur la contraception

Par nature, l'amour des conjoints et la fécondité sont imbriqués.

La sexualité a deux fins indissociables, l'union des personnes et la procréation. L'amour d'un homme et d'une femme trouve son couronnement dans l'acte sexuel qui par nature est orienté vers la génération d'une vie nouvelle. Toutefois, dans ce lien entre amour et fécondité intervient la liberté des époux.

Les époux sont en effet appelés à faire un choix libre quand à la maîtrise de leur fécondité. On a souvent caricaturé la position de l'Église au sujet de la fécondité. Elle n'a jamais dit que les parents devaient avoir autant d'enfants qu'il était biologiquement possible d'avoir. Le nombre d'enfants relève d'un choix libre des parents et l'Église, respectueuse de cette liberté, ne saurait s'y substituer. Son rôle consiste à apporter des indications morales sur la façon d'exercer cette liberté. Elle appelle les époux à faire un choix à la fois généreux et responsable, en demeurant attentifs aux différents enjeux en présence : situation économique et sociale, santé des parents,.... Ils peuvent légitimement espacer les naissances pour des raisons de santé, des raisons économiques. C'est ce que l'Église appelle la paternité et la maternité responsable. Cette invitation à allier générosité et responsabilité peut s'illustrer par la formule donnée par un prêtre : « le bon nombre d'enfants est celui que vous avez choisi d'avoir, plus un ». Celui qui est généreux accepte en effet volontiers de se laisser un peu déborder par rapport à ses projets initiaux. Les parents chrétiens savent que lorsqu'ils transmettent la vie, ils donnent naissance à un nouvel être appelé à vivre le bonheur du ciel en présence de Dieu pour l'éternité.

Dans la question de la juste régulation des naissances, se pose inévitablement la question des moyens employés. L'Église distingue les méthodes artificielles ou contraceptives d'une part et les méthodes naturelles d'autre part. Les méthodes artificielles sont celles qui interviennent activement dans le déroulement de l'acte conjugal soit avant, pendant ou après pour le rendre infécond. Elles regroupent notamment le préservatif masculin, les crèmes spermicides, le stérilet et la pilule. Nous allons voir pourquoi l'Église les condamne. Les méthodes naturelles cherchent quant à elles à détecter les périodes infécondes pour limiter les rapports sexuels à ces seules périodes¹. Ces méthodes sont légitimes à condition toutefois que le but poursuivi soit également juste. Un acte est en effet moralement bon si les moyens utilisés et le but poursuivi sont tous les deux bons. Ainsi, un couple qui utiliserait en permanence les méthodes naturelles pour ne pas avoir d'enfant se mettrait en contradiction, aux yeux de l'Église, avec l'idéal de l'amour humain et chrétien.

Pourquoi l'Église condamne-t-elle les méthodes artificielles ou contraceptives ?

La raison de cette condamnation est d'ordre spirituel. En utilisant la contraception artificielle, l'homme et la femme coupent volontairement le lien créé par Dieu entre amour et fécondité. Ils cessent de s'accepter mutuellement et de se donner l'un à l'autre selon la vérité de leur être, à la fois physique et spirituel.

Pourquoi l'Église reconnaît-elle les méthodes naturelles ?

Dans les méthodes naturelles, l'homme et la femme choisissent de s'unir lorsque le lien entre amour et fécondité est inopérant. Ce faisant, ils respectent l'ordre créé par Dieu. Dieu aurait tout aussi bien

pu rendre la femme féconde chaque jour du mois. Il a au contraire prévu les périodes infécondes pour permettre l'union sans procréation. Les époux se reçoivent l'un et l'autre dans le respect de leur être total, à la fois charnel et spirituel. La femme reçoit l'homme dans le respect de sa sexualité concrète. L'homme reçoit la femme dans l'acceptation du rythme qui lui est propre. Ils n'inscrivent pas le refus de la vie dans la structure même de leur relation. En outre, ces méthodes requièrent un véritable engagement des deux conjoints. Tous deux doivent collaborer dans un but commun et apprendre à connaître leur propre corps et le corps de l'autre dans le respect mutuel. L'utilisation de ces méthodes requiert donc écoute et respect de l'autre et ne peut être un moyen de domination de l'un sur l'autre. A contrario, avec l'utilisation de la pilule, l'homme se décharge complètement sur la femme de la nécessité de prendre la pilule et des conséquences physiques et psychologiques, connues et inconnues, que cette utilisation pendant plusieurs années peut avoir. Il ne respecte donc pas complètement la femme.

Les méthodes naturelles sont aujourd'hui encore boudées par le corps médical et les médias. Certains refuseront d'admettre qu'en cette matière l'Église avait eu une prise de position prophétique. D'autres trouveront qu'il est plus facile et expéditif d'aller acheter des pilules à la pharmacie que de se former à l'utilisation d'une méthode faisant appel à l'intelligence et à la volonté. N'oublions pas non plus qu'il y existe de gros enjeux financiers avec la contraception chimique alors que les méthodes naturelles se transmettent de personne à personne par une éducation à la prise en charge de soi-même et de l'autre. Certains diront que ces méthodes sont trop compliquées à utiliser. C'est ignorer qu'elles sont utilisées avec succès dans des populations peu cultivées (Inde, Madagascar, ...)

Point n° 2370 du catéchisme de l'Église catholique :

« la continence périodique, les méthodes de régulation naturelle des naissances fondées sur l'auto observation et le recours aux périodes infécondes sont conformes aux critères objectifs de la moralité. Ces méthodes respectent le corps des époux, encouragent la tendresse entre eux et favorisent l'éducation d'une liberté authentique. En revanche, est intrinsèquement mauvaise « toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation ».

Cette position est reprise par le point 498 du catéchisme abrégé de l'Église catholique paru en 2005 et découle de l'encyclique *Humanae Vitae*² publiée en 1968 par le Pape Paul VI.

Pour en savoir plus

Pour une présentation très claire de l'enseignement de l'Église catholique en matière de morale sexuelle, dont la contraception, nous recommandons le livre de Mgr André Léonard, évêque de Namur : *Jésus et ton corps - la morale sexuelle expliquée aux jeunes*, Éd. Mame, et un autre ouvrage expliquant le sens de la sexualité : *La sexualité selon Jean-Paul II*, Éd. de la Renaissance, Yves Semen.

II - Réaction d'un « bon père de famille » à la position de l'Église Catholique sur la contraception

A la lumière et l'intelligence de ma foi, je ne pouvais pas ne pas exercer mon droit de réponse face à ce document légaliste qui allie la carotte et le bâton.

Tout d'abord le bâton : je suis très choqué de voir encore l'expression, "l'Eglise condamne"; reste avarié d'une église qui avait perdu le message évangélique. L'Eglise d'aujourd'hui, je l'aime car elle est du côté des pécheurs et de l'amour; "Qui condamnera"? nous dit saint Paul (Rm 8). Ne pouvait-on pas dire tout simplement "L'Eglise recommande la contraception naturelle et ne recommande pas les autres méthodes... "? Ce serait une recommandation en ligne avec ce qui est écrit au dessus ; "son

rôle consiste à apporter des indications morales".

Ensuite, je suis toujours surpris par ces textes qui oublient une relation essentielle dans la sexualité : le désir mutuel (certainement caché dans la finalité "Union" mais ce n'est pas suffisant). S'il n'y a pas de désirs mutuels dans la relation, il s'agit d'un viol - qui lui est union et n'est pas "condamné" par l'église dont je parlais ci-dessus quand c'est dans le cadre d'un couple "officiel". La relation sexuelle fait partie de la tendresse que les couples se donnent mutuellement et doit rester dans la totale gratuité pour rester le ciment de l'amour, **qu'on ait le désir d'enfants ou non**.

Enfin, il faut reconnaître que ce texte manie aussi la carotte avec un très beau passage concernant les méthodes naturelles.

Si j'avais à faire la synthèse de ma position par rapport à la contraception en tant qu'homme marié, père de 4 enfants, engagé dans l'Eglise catholique, ce serait celle-là :

1. Le couple

Un couple, pour vivre en harmonie, a besoin de relations sexuelles. C'est même l'acte de la relation sexuelle qui est le signe de l'Alliance et qui valide le sacrement. La relation sexuelle est le fruit d'une connivence entre les époux et de leur désir mutuel. Le plaisir et l'orgasme parfois rencontré sont les premiers fruits de cette relation qui resserrent les liens entre les époux. L'absence de relation durable est souvent le signe d'un éloignement qui conduit vers la séparation. Donc le premier enfant de la relation sexuelle est le couple lui-même.

2. La procréation

Ensuite la nature est bien faite : le désir d'enfant arrive. La relation sexuelle prend alors toute sa plénitude avec la procréation. Ce n'est pas une science exacte, et ça ne marche pas à tous les coups. Autant le désir d'enfant qui arrive avec la procréation est source d'immense bonheur, autant la non-venue d'enfant est bien souvent source de grande tristesse et de difficulté dans le couple que toutes les fécondités "autres" ne combleront jamais. Je comprends alors la détresse de ces couples qui vont tout essayer pour en avoir, et je m'arrêterai là sans rentrer plus loin dans cet autre débat d'éthique. Vient alors l'enfant qui m'est donné et que j'accueille tel qu'il est...

3. La limitation des naissances.

Puis vient le temps de la régulation des naissances : appelons un chat : un chat. Il s'agit de gérer sa contraception dans le cas d'**un couple ne désirant plus d'enfant**. L'Eglise conseille d'avoir recours à des méthodes naturelles qui respectent au mieux le corps de la femme et qui engage autant l'homme et la femme dans ce non-désir d'enfant. Elle nous donne cet amer en insistant sur l'importance du respect mutuel dans le couple. Elle insiste sur la parité de l'engagement entre homme et femme. Elle propose le "bio" plutôt que le "chimique" pour reprendre l'expression d'une jeune fiancée lors d'un WE de préparation mariage et je suis en ligne avec ces points.

Mais le désir de la femme est plus important pendant les phases de fécondité et l'orgasme y est plus fréquent. En dehors de cette période, des femmes peuvent avoir des sécheresses vaginales rendant les rapports douloureux. Toutes les femmes ne sont pas réglées sur 28 jours. Prendre sa température tous les jours, et l'observation des glaires ne sont pas dans la parité du couple car c'est bien la femme qui doit les subir avec un taux d'échec légèrement plus important que les "autres" méthodes. La science met à disposition des moyens de contraception qui peuvent permettre au couple de vivre leur sexualité sans cette peur au ventre de se dire "pourvu que je ne sois pas enceinte !" Il est vrai que ces moyens reposent plus sur l'un ou l'autre (et en général : la femme), mais si ils permettent au couple de vivre leur relation avec une sexualité épanouie, et Il vit que c'était bon.

Au début avec peu d'enfants, le couple peut s'essayer à des méthodes naturelles. Si elles

fonctionnent bien, tant mieux, si ce n'est pas le cas l'arrivée de l'enfant ne sera pas dramatique. En revanche, une fois atteint le quota décidé par le couple - le pape François annonce 3 enfants, ou la quarantaine avec les risques d'handicap, il faut des méthodes dont le couple est sûr du résultat. Sachant que quelle que soit la méthode de contraception, il existe toujours un risque d'échec.

En conclusion, **la contraception doit être le fruit d'un dialogue constant au sein du couple** pour choisir la méthode qui lui est le mieux adaptée au fur et à mesure de son existence mais que l'Eglise arrête de jeter son anathème sur l'intimité des couples qui font de leur mieux.

C'est ainsi que l'on pourra parler de paternité et maternité responsable.

C'est pour cela qu'il est essentiel d'introduire dans nos WE la notion de **conscience éclairée** pour choisir en connaissance de cause et surtout de retirer la notion de condamnation!

Aujourd'hui, la bonne nouvelle s'entend dans la bénédiction - à savoir : dire du bien, c'est comme cela que je conçois le regard sur moi du Père dans sa relation d'amour au fils dans l'Esprit : la bienveillance infinie au delà de tous mes péchés car j'ai de l'importance à ses yeux.

Dans l'amitié du Christ

B - Réflexions du groupe « Revivre après une rupture »

Groupe « Revivre après une rupture »

Paroisse Charles de Foucauld
Relais Sainte Monique
3, rue de Lorraine
38130 ECHIROLLES

le 7 mars 2015

1 Jean 1, 5-10

Tel est le message que nous avons entendu de Jésus Christ et que nous vous annonçons : Dieu est lumière ; en lui, il n'y a pas de ténèbres. Si nous disons que nous sommes en communion avec lui, alors que nous marchons dans les ténèbres, nous sommes des menteurs, nous ne faisons pas la vérité.

Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus, son Fils, nous purifie de tout péché.

Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous égarons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous.

Si nous reconnaissons nos péchés, lui qui est fidèle et juste va jusqu'à pardonner nos péchés et nous purifier.

Si nous disons que nous sommes sans péché, nous faisons de lui un menteur, et sa parole n'est pas en nous.

Quelques personnes de ce groupe se sont retrouvées à 4 reprises de Janvier à Mars 2015 pour s'approprier les conclusions de la première session, et tenter d'apporter des réponses aux questions soulevées par ce premier débat. Deux personnes extérieures au groupe nous ont rejoints dans cette réflexion.

Soutenus par les témoignages nombreux cités régulièrement dans la revue « Chrétiens divorcés, Chemins d'espérance », dont le dernier numéro paru en janvier s'intitule « Divorcés, sel de la terre ? », nous exprimons notre souhait d'une parole libératrice de la part du Synode sur la famille.

En raison de notre situation, nous ne répondons qu'aux questions concernant les « **familles blessées et fragiles** » : **séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales**. Nous nous sommes attachés aux réalités actuelles de ces familles.

1. Accueil

Il est primordial. Chaque communauté doit se rendre capable de porter un groupe pour un accueil à 3 niveaux : partage de paroles, prier avec la Parole, assurer un soutien en actes. Cela suppose une continuité dans les rencontres.

Cela peut passer par des espaces spécifiques d'échange et de prière, où il sera possible de se libérer des *a priori*.

Malheureusement, l'existence de tels groupes d'accueil reste trop confidentielle dans l'Eglise. Nous avons identifié des résistances à l'accueil : couples installés dans le bonheur et le « bon droit » ; difficulté d'aller à la rencontre des personnes blessées, méconnues et parfois difficiles à aborder ; gêne par rapport à l'attitude officielle de l'Eglise. Il est indispensable que la « communauté de base » la plus proche se batte pour qu'on écoute la souffrance des familles blessées.

Ces services d'accueil en proximité doivent s'appuyer sur des personnes compétentes dans l'écoute et l'orientation, et établir un réseau. Ce dernier doit bénéficier d'une coordination diocésaine.

2. Ecoute

L'accueil des personnes blessées nous invite à être dans l'écoute bienveillante, avec empathie, pour témoigner de la présence de Jésus-Christ miséricordieux. Rares sont les groupes capables d'entendre les motivations des divorcés. C'est pourquoi l'Eglise doit être là pour accueillir les souffrances avec miséricorde et bienveillance, et accompagner les personnes dans un chemin de vérité. Pour sortir de la souffrance, on proposera aussi des espaces de guérison silencieuse.

Une meilleure préparation au mariage, plus approfondie, peut constituer un élément dans la prévention de l'échec. Et la formation des animateurs de catéchèse doit permettre une écoute adaptée des enfants fragilisés par la séparation de leurs parents, ou l'absence de l'un d'eux.

3. Parcours de conversion

Comme tous les chrétiens, les personnes divorcées ou vivant une nouvelle union sont en chemin. La reconnaissance des diverses formes d'union est un aspect positif de la première session du synode. Pour aider chacun à grandir dans sa foi (cf. l'appel universel à la sainteté dans « *Lumen gentium* ») et à transformer l'épreuve en une force, il convient de proposer un parcours de conversion : faire la vérité sur le drame personnel du divorce de chacun, reconnaître les torts mutuels si c'est possible, dépasser la culpabilité jusqu'au pardon, s'assurer d'une attitude respectueuse vis-à-vis de l'ex et des enfants, parvenir à débloquer la situation en se référant à ce que dit l'Évangile. Et ensuite, faire confiance aux couples pour les laisser grandir dans un amour responsable.

4. Sacrements

Le parcours de conversion que nous venons d'évoquer permettra, en libérant des blocages, en aidant à reconnaître ses erreurs, d'accompagner les divorcés vivant une nouvelle union vers l'accès aux sacrements.

Il est indispensable de sortir du juridisme qui fait un blocage sur les sacrements. En effet, les chrétiens de base progressent dans l'idée de l'accueil aux sacrements, mais ils se heurtent à la hiérarchie. Comment peut-on écrire que « *personne n'est exclu de la miséricorde* » alors que tous les sacrements sont refusés, et en particulier la Réconciliation, sacrement de la miséricorde.

5. Hiérarchie

Que vivons-nous : une religion d'autorité ? ou une religion d'appel ? Jésus-Christ est-il celui qui donne des ordres, ou celui qui appelle ? Il est grand temps de sortir du juridisme pour adopter une attitude et une pastorale de la miséricorde. Et faisons confiance à la collégialité que souhaite le pape François.

6. Nouvelle union

Le groupe est bien conscient de l'importance de l'engagement dans le mariage sacramentel, signe d'un Dieu amoureux de l'humanité. Toutefois, au terme du parcours de conversion et au nom de la miséricorde divine, il sera possible de prévoir un cheminement vers la valorisation du nouveau

mariage civil, et cette nouvelle union sera une manière de vivre la Passion-Résurrection de Jésus-Christ.

Conclusion

Merci aux membres du synode sur la famille de prendre les décisions nécessaires pour permettre que les divorcés et les couples en nouvelle union soient sel de la terre comme tous les autres chrétiens.